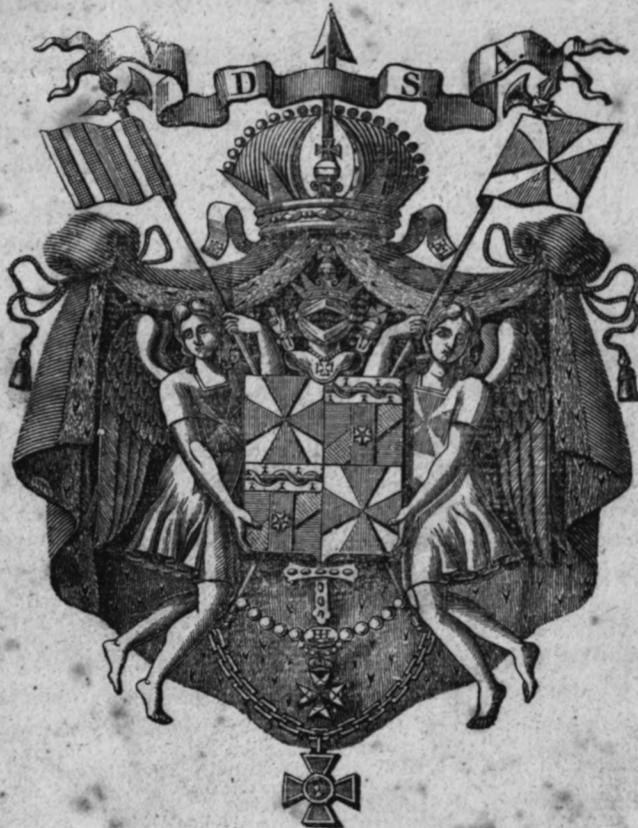


publ. by
Ordre du Temple.

de la
ANNIVERSAIRE

DU

MARTYRE.



.....
1^{er} AVRIL 1832.

Cross 665.12

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL 1927

10/9

K

AVIS.

LES personnes auxquelles la lecture des divers écrits publiés par l'Ordre du Temple et par la Cour Apostolique, inspirerait le désir d'obtenir des renseignemens exacts sur le but de l'Ordre, son organisation, etc., et sur la doctrine religieuse et les constitutions de l'Église Chrétienne primitive, pourront s'adresser, soit verbalement, soit par lettres *affranchies*, à la Secrétairerie Magistrale (chez M. Renaud-Lebon, avocat, rue de la Barillerie, n° 18, près le palais de Justice), ou à la Synodie-Primatiale (chez M. Henry de Carthagène, rue Royale-Saint-Antoine, n° 18, près la place Royale).

Toute demande en admission dans l'Ordre doit être adressée au Vénérable Doyen, Président de la grande Maison métropolitaine d'Initiation (M. Besuchet, rue Saint-Martin, n° 98).

Le MANUEL des Chevaliers de l'Ordre du Temple ;

LES DIX-NEUF ÉVANGILES de l'Apôtre, Souverain-Pontife et Patriarche JEAN, conservés, sans *altération*, par l'Église primitive, depuis le commencement jusqu'à ce jour ;

Le LÉVITIKON, contenant un aperçu de la doctrine religieuse des Chrétiens primitifs, telle qu'elle a été placée sous la sauve-garde des Chevaliers du Temple, et telle qu'elle a été conservée dans l'Ordre ;

LES LETTRES PASTORALES des Pontifes préposés au gouvernement des synodies épiscopales de Paris, de Nancy, de Limoges, etc. ;

La DÉCLARATION de profession de foi de l'Église universelle, résultant des précieux documens conservés dans les archives apostoliques, *formant le complément de l'œuvre si heureusement commencée par l'Assemblée constituante*, ramenant ainsi toutes les croyances chrétiennes à l'unité de

l'Église (1), et telle que viennent d'y adhérer un grand nombre de ministres des divers cultes chrétiens, et principalement de ministres du culte catholique romain ;

En un mot les différens écrits publiés avec l'approbation des autorités de l'Ordre et de l'Église,

Sont déposés chez le Grand-Trésorier, ainsi qu'aux adresses ci-dessus.

(1) Le clergé du grand-duché de Bade vient de se séparer de la cour de Rome dont les exigences et les prétentions sont jugées et condamnées par tous les hommes éclairés et de bonne foi. Parmi les nombreuses réformes opérées par le savant clergé de Bade, on remarque surtout l'acte qui déclare attentatoire aux principes du christianisme, le célibat des prêtres, l'infailibilité et la suprématie du pontife romain, etc. ; on remarque aussi d'autres actes dignes des méditations des chrétiens, jaloux de professer, dans toute sa pureté, la doctrine de l'Évangile ; actes qui, en rendant un éclatant témoignage des lumières, de la sagesse, du zèle apostolique et des vertus éminemment chrétiennes des prêtres de l'Église d'Allemagne, semble promettre que le clergé de cette Église, à l'imitation du clergé de France, saura faire de nouveaux pas dans la carrière de la réforme, et enseigner enfin aux peuples à secouer le joug des préjugés, à repousser complètement les ténèbres, et à ne marcher qu'à la seule lumière du flambeau de l'Évangile.

C'est ainsi que la *Constitution civile du clergé* a su préparer les ministres des autels et les fidèles de France à une réforme graduelle dans cette partie de l'Église du Christ ; et qu'enfin cette réforme a pu être entièrement accomplie, après qu'on s'est décidé à prendre pour guide la loi primitive des chrétiens, exempte des coupables altérations que les passions des hommes lui ont fait subir, et telle, en un mot, que nous l'ont transmise les apôtres, sous la surveillance paternelle du disciple bien-aimé que Jésus institua pour tenir le gouvernail de son Église.

Déjà plusieurs membres du clergé d'Allemagne ont cru devoir se mettre en communication avec les membres de l'Église chrétienne primitive. Une telle communication entre des hommes qui s'estiment et n'ont d'autre but que d'avancer dans le sentier de la vérité, doit faire naître les plus flatteuses espérances.

Daigne le ciel permettre qu'avant peu aucune nuance de doctrine ne sépare l'Église germanique de l'Église chrétienne primitive, unies de cœur par les liens d'une sainte fraternité ; et que nos frères d'Allemagne, soumis enfin, ainsi que nous le sommes, à la loi première, et placés dans l'unité de croyance, puissent concourir plus utilement encore à l'œuvre sainte de la régénération évangélique des peuples !

ORDRE
du
TEMPLE.



CONVENT
MAGISTRAL.

518^e ANNIVERSAIRE DU MARTYRE.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du CONVENT MAGISTRAL, convoqué pour la célébration du 518^e Anniversaire du Martyre, et tenu le dernier jour de la lune de V'ëadar, an de l'Ordre 713, 28^e année du magistère et du patriarcat de BERNARD-RAYMOND, 1^{er} avril an de Notre Seigneur Jésus-le-Christ 1832.

EN exécution des ordres transmis par le Conseil des Ministres, le Grand - Chambellan, Commandeur de Valparaiso, Chevalier Champeaux, et le Grand-Maître des cérémonies, Grand-Prieur de Zanguébar, Chevalier Sarlandière, se rendent, à six heures du soir, dans la salle de la Grande-Maison métropolitaine d'initiation, où, après avoir été reçus par le Consistoire et les membres de la Maison, avec les honneurs prescrits par les statuts, ils déclarent instituée ladite Maison, et requièrent l'inscription sur le registre destiné aux délibérations, de l'ordonnance de constitution et des actes y relatifs, transmis par S. A. le Prince apostolique, Lieutenant-général pour l'Asie; Grand-Prieur de France; par le Grand-Connétable, Bailly de l'Ile-de-France, et par le Grand-Hospitalier, Commandeur de Paris. Ils reçoivent, de chacun des membres de la Grande-Maison métropolitaine d'initiation, le serment d'obéissance aux statuts et à tous supérieurs légitimes, et proclament le Comte consistorien, Grand-Maître des dépêches de l'Ordre, Chevalier Jean-Claude Besuchet, *Vénéérable-Doyen, Président de la Maison.*

Immédiatement après, le Chevalier Besuchet adresse à ses frères l'allocution suivante :

MESSIEURS ET TRÈS-CHEFS FRÈRES,

« Appelé par la confiance de S. A. E. le Grand Maître, Souverain Pontife et Patriarche, à présider la Grande Maison Métropolitaine d'Initiation, il est de mon devoir de vous faire connaître ce que nos frères attendent de nous, et comment, par la réunion de nos travaux et de nos communs efforts, nous pourrions contribuer à entretenir et accroître la splendeur de cet Ordre illustre, au devant duquel, soldats dévoués autant que disciples fidèles, nous nous trouvons placés comme rempart et comme appui.

« Pour connaître nos devoirs ainsi que nos espérances, nous n'avons qu'à nous pénétrer de ce que nous sommes comme membres des premiers degrés de l'Ordre du Temple; et pour cela un coup-d'œil rapide jeté sur le passé fixera nos idées d'une manière plus précise en nous mettant à même de comparer l'état actuel de l'Ordre avec ce qu'il était jadis, et par suite, de connaître toute l'étendue de nos obligations.

« Toutefois, Messieurs, n'attendez pas que je déroule à vos yeux la longue série de gloire et d'infortune, de succès et de revers qui a signalé l'existence de nos devanciers depuis l'époque, où, réunis par un saint zèle pour la défense de la croix, ils commencèrent à remplir le monde du bruit de leurs exploits, jusqu'à celle où la tyrannie la plus ombrageuse, le fanatisme le plus atroce, triomphèrent de la vertu sans défiance et du courage sans peur. Époque désastreuse où l'Europe vit avec douleur cette troupe de héros que cent combats avaient épargné, immolée au nom du Dieu dont ils avaient juré de relever les autels.

« Versés comme vous l'êtes dans l'étude de l'histoire, vous avez sans doute recherché avec un curieux empressement, les causes et l'origine de la fondation de notre Ordre; vous en avez suivi l'accroissement rapide et admiré la force et la puissance, signalée encore de nos jours par tant de monuments échappés aux ravages du temps; vous avez déploré l'aveuglement de ce roi qui, ne sachant pas utiliser habilement les ressources d'un Ordre si riche et si puissant, préféra déshonorer sa mémoire en commettant, non-seulement un crime, mais une grande faute politique, qui lui fit manquer l'occasion de s'affranchir à jamais du joug de ceux qui déjà s'essayaient à imprimer leurs pieds sur le front des peuples et des rois.

« Il ne vit pas, qu'en sacrifiant à sa haine ces guerriers religieux, il se privait, lui et ses successeurs, d'un rempart formidable dont il se fût servi contre ses ennemis, et particulièrement contre l'audace ambitieuse des évêques de Rome (1).

« Ces faits, Messieurs, vous sont connus, je ne les reproduirai pas devant

(1) Cette faute a été renouvelée plusieurs fois pendant les siècles qui se sont succédés depuis la catastrophe des Templiers; plusieurs fois les souverains en France ont sérieusement songé à s'affranchir de l'influence des papes, en rendant la religion

vous : mais ce que l'histoire ne dit point parce que nos martyrs ne l'ont pas révélé, c'est le vrai motif de la haine du clergé romain ; quelques auteurs l'ont soupçonné, mais les Templiers seuls le connaissent ; il a été long-temps un des plus mystérieux secrets de l'Ordre.

« Ce motif, Messieurs, qu'il nous est permis de vous révéler, est le dépôt de la véritable Doctrine Evangélique du Christ, qui a été confié à l'Ordre du Temple, ainsi que nous en avons les preuves irrécusables et que nous vous donnerons plus tard. C'est ce dépôt sacré dont chaque chevalier, mais seulement ceux admis à la haute initiation, étaient les gardiens et les défenseurs. C'est cette doctrine sainte et pure que les prêtres romains ont tellement altérée, ou plutôt étouffée sous un amas de mensonges et de superstitions, qu'il n'est plus possible dans le siècle présent à un homme vertueux et éclairé, d'y reconnaître cette religion sublime qui était destinée à faire la conquête du monde. Voilà, Messieurs, ce qui a fait que nos devanciers, chassés par le sort des armes des lieux confiés à leur défense, se crurent une mission plus noble à remplir, plus utile surtout au bonheur de l'humanité ; c'est alors qu'ils voulurent rendre notre Sainte Religion à sa primitive pureté, et faire participer leur concitoyens aux lumières et à la morale divine qui leur avaient été révélées en Palestine ; c'est cette pensée généreuse que l'on avait devinée, qu'on se hâta d'étouffer dans les tortures,

nationale et indépendante ; Napoléon, qui avait une si haute portée de génie, avait senti le parti qu'il pouvait tirer de l'Ordre du Temple dont on lui révéla la conservation, en lui communiquant les pièces authentiques qui constatent que cet Ordre est dépositaire des pouvoirs et de la doctrine des Chrétiens primitifs, successeurs de l'Apôtre Jean, disciple bien-aimé du Christ ; plusieurs conférences eurent lieu à ce sujet entre le premier Consul et les autorités de l'Ordre ; une cérémonie d'essai eut lieu à l'Eglise Saint-Paul, environnée d'une grande pompe militaire : l'Ordre allait peut-être se relever, et la France jouir enfin d'une véritable indépendance religieuse ; les Chrétiens allaient voir la religion du Christ rendue à sa primitive pureté, et, sans apostasie, jouir enfin des bienfaits d'un dogme en harmonie avec la raison et avec la philosophie... Vain espoir ! des préjugés enracinés, et plus encore une fatale confiance dans l'appui que le sacerdoce romain offrit de prêter à l'ambition du héros, triomphèrent encore une fois des lumières de la raison et de la liberté religieuse !...

La révolution de 1830, en renversant le pouvoir colossal du parti-prêtre, semble nous promettre une occasion favorable pour secouer un joug humiliant ; est-ce encore une illusion ? le clergé se montre presque partout ennemi du nouvel ordre de choses ; dans beaucoup de localités, il lance l'anathème contre le pouvoir établi ; le peuple et la classe éclairée réclament une réforme et des doctrines religieuses en harmonie avec les lumières du siècle. Rien n'éclairera-t-il ceux dont on conspire, presque ouvertement la ruine : l'occasion est belle pour frapper au cœur le parti ultramontain, en favorisant la propagation de la vraie religion du Christ ; mais il est douteux qu'on s'y décide : c'est à la société à faire elle-même son bonheur en prêtant son appui à ceux qui veulent l'éclairer. L'étendard du Temple est déployé : déjà un grand nombre de disciples l'entourent ; et si l'on seconde leurs efforts, bientôt la religion sainte du Christ apparaîtra aux hommes dans son admirable simplicité, et fera rougir ces hommes qui ont fait du Dieu éternel de vérité un Dieu de catégories, de vengeance, d'avarice et de mensonge.

dans les bûchers ; c'est aussi ce que vous explique, Messieurs, la continuation de l'Ordre jusqu'à nos jours, malgré les odieuses persécutions, et les décrets d'extermination et d'abolition dont il fut l'objet (1). En effet, l'Ordre étant détruit ostensiblement, n'ayant en apparence aucune mission à remplir, aucun bien à conserver, on pût croire à son entière disparition. Il n'en fut pourtant pas ainsi, et Dieu permit que, du fond de son cachot, Jacques Molay pût instituer par son testament de mort Jean-Marc Larmenius pour son successeur. Les Templiers dispersés se réunirent bientôt à ce nouveau chef ; et depuis, l'Ordre s'est perpétué jusqu'à nous par une succession non interrompue de vingt-cinq Grands-Maitres jusqu'à notre bien-aimé Bernard-Raymond (2).

« L'Ordre n'a donc pas cessé un seul instant d'exister, bien qu'au premier abord il puisse sembler aux gens du monde qu'un Ordre tel que le nôtre soit désormais complètement inutile.

« Ah ! sans doute, si nous devons borner nos travaux à faire des efforts ou des vœux pour la conquête des lieux saints, on pourrait nous dire que cette entreprise qui a coûté inutilement tant de sang à nos pères n'est plus dans l'esprit du siècle, et que les hommes maintenant savent trop bien que le bonheur du monde n'est point attaché à la possession d'un cercueil : Quittez vos habits nous dirait-on ; cette croix ne fera plus lever les populations ; quittez vos glaives qui ne brilleront jamais devant les ennemis du Christ ;

(1) Si les Templiers eussent été simplement coupables des faits odieux qui leur furent imputés par l'acte d'accusation, ils n'eussent point péri : on sait assez que la Cour de Rome se montrait bien moins sensible aux outrages faits aux mœurs et à la religion qu'à tout ce qui pouvait entraver son autorité et diminuer ses chances de domination universelle à laquelle elle a constamment aspiré ; aussi les Templiers ne furent sacrifiés que parce que, dans cette fatale circonstance, la politique et la cupidité, ces deux tyrans du monde, trouvaient leur compte à l'abolition et au pillage de cet ordre illustre.

Le sort des armes avait trahi le courage des Templiers : ils avaient peu à peu perdu presque tous les établissemens de la Palestine ainsi que les places confiées à leur défense ; ils se retiraient dans les convents intérieurs des divers royaumes, et surtout en France où était le chef-lieu de l'Ordre ; la partie n'était pas perdue cependant, car l'Ordre était encore riche et puissant, et la Palestine pouvait bientôt revoir la croix triomphante ; mais Philippe-le-Bel, effrayé par la présence de tant de guerriers, trouva l'occasion favorable pour exécuter l'odieuse projet déjà formé depuis long-temps avec l'Evêque de Rome ; celui-ci sachant bien que les Templiers aspiraient à rendre la religion indépendante et à la ramener à ses principes de pureté primitif, avait depuis long-temps juré leur perte ; elle fut consommée avec une horrible duplicité : le Roi de France, qui avait fait tenir un de ses propres enfans sur les fonds de baptême par le Grand-Maitre, Jacques Molay, attira dans le piège ce guerrier sans défiance, ainsi que ses plus dignes chevaliers ; au signal donné par le Pontife d'un Dieu de paix et de charité, les bûchers s'allumèrent et ne s'éteignirent que lorsque les victimes manquèrent aux bourreaux.

(2) La charte de transmission, conservée dans le trésor de l'Ordre, manuscrit précieux et d'une authenticité reconnue, porte les signatures, en acception, de tous les Grands-Maitres, depuis Larmenius jusqu'à nos jours. Cette charte est offerte à la vénération des Chevaliers les jours de solennité anniversaire de l'Ordre.

vos titres, vos décorations n'ont plus de valeur parmi nous, car beaucoup d'entre nous demanderont ce que de nos jours peut être un Templier. A cela, Messieurs, nous aurions peu de chose à répondre si telle était en effet notre mission : mais nous avons hérité de cette mission sainte que renfermaient dans leur sein les nobles martyrs de l'Ordre ; ce n'est point pour nous faire soldats et courir aventureusement à la conquête de quelques pieds de terre, que nous revêtons l'habit historique de nos prédécesseurs : nos vues sont plus nobles et notre but plus élevé. Nous le faisons afin de témoigner de notre respect pour un habit auquel il n'a manqué aucune espèce d'illustration, depuis celle qui ressort de la gloire la plus pure jusqu'à celle qui accompagne la plus grande infortune ; nous le faisons surtout, pour annoncer hautement que, sans nous permettre la moindre altération, nous voulons être les continuateurs des Templiers du douzième siècle, avec cet avantage sur eux, que nous attachant à la partie morale et religieuse de nos obligations, nous voulons, en profitant de la liberté et des lumières de notre siècle, enseigner, propager la véritable religion du Christ dans toute sa pureté, répandre sa morale divine et combattre l'erreur par la doctrine de la vérité, voilà ce que nous sommes, ce que nous devons et ce que nous voulons être ; et voilà pourquoi l'existence des Templiers en 1832, loin d'être une anomalie, n'est que l'accomplissement long-temps retardé du vœu de nos fondateurs, le signe de la volonté de quelques hommes amis de la religion et de la vérité, de ramener enfin la morale religieuse au degré de philosophie libérale que lui avait imprimé son divin auteur.

« Quelques changemens, Messieurs, ont dû être naturellement introduits dans nos statuts par l'effet du progrès des lumières et de la civilisation ; vous jouissez déjà de leurs heureux résultats : autrefois les initiés des cinq premiers degrés de l'Ordre du Temple, tenus long-temps dans un état d'ignorance et d'assujétissement envers les chevaliers, payaient par un long noviciat l'honneur d'être comptés parmi eux, et souvent encore voyaient s'échapper cette faveur tant désirée. On ne les initiait à aucun des mystères ; on ne leur dévoilait aucuns points de la morale, qui même n'était pas divulguée à tous les chevaliers. Aujourd'hui les initiés, sauf le rang et le titre qui distinguent les services ou le savoir, marchent sur une ligne égale avec tous les membres de l'Ordre : tous peuvent aspirer à l'honneur de la chevalerie qui devient la récompense certaine de leur zèle et de leurs services. Il n'y a d'ailleurs plus de mystères parmi nous ; nous proclamons *hautement* notre foi : nous nous déclarons les soldats du Christ, non pas seulement par le glaive, mais par la raison et les lumières de la philosophie.

« Nous sommes les défenseurs et les propagateurs de la morale universelle qui constitue la religion pure des Chrétiens primitifs, et nous opposons la sublimité de nos doctrines aux fausses pratiques, à la superstition, au fanatisme aveugle et intéressé de ceux qui ont dénaturé la religion du divin législateur des hommes.

« Cette profession de foi est la vôtre sans doute, Messieurs : c'est en y persévérant que nous mériterons bien de l'humanité, et que par nos efforts nous

saurons nous rendre dignes d'être admis dans les degrés supérieurs de l'Ordre auguste à la gloire duquel nous nous sommes consacrés.

« Quant à moi, Messieurs, heureux de mériter votre confiance, je m'attacherai à acquérir des titres à votre affection par l'équité avec laquelle j'espère présider à vos réunions, et à mettre fidèlement sous les yeux de Son A. E. le Grand-Maître Souverain Pontife et Patriarche, et des grands dignitaires de l'Ordre, les titres de chacun de vous aux récompenses et à l'avancement.

« La Maison Métropolitaine d'Initiation, vous l'entendrez bientôt de la bouche même du Grand-Maître de l'Ordre, va devenir le portique et la garde avancée des degrés supérieurs de la chevalerie. Désormais nul ne pénétrera dans le sanctuaire sans avoir préalablement fait preuve parmi nous de courage, de vertu et de persévérance; l'onction sainte de la chevalerie ne sera plus accordée qu'à ceux qui, comme vous, auront eu l'honneur de porter la croix d'initié; vous verrez dans chaque chevalier, quelle que soit sa dignité dans l'Ordre, un frère et un ami. C'est ainsi qu'une véritable et douce confraternité va s'établir entre tous les rangs, et que l'Ordre entier ne formera plus qu'une seule et même famille animée des doux sentimens de tolérance et de charité.

« Travaillons, mes frères. Le jour de la liberté s'est enfin levé sur nous; propageons la foi et la vérité : mais en défendant notre croyance et notre morale, respectons celles des autres hommes et surtout celles des hommes de bonne foi; opposons la vérité au mensonge, la lumière aux ténèbres; montrons aux hommes la religion du Christ telle qu'il l'a lui-même prêché à ses apôtres, belle, simple, tolérante, ennemie du faste et de l'esclavage, faite en un mot pour le bonheur des hommes et non pour leur désespoir et leur asservissement perpétuel.

« Mais n'oublions pas que la meilleure éloquence est celle des actions. Il ne suffit pas de dire, je suis Templier, il faut montrer que nous le sommes réellement; que la charité préside à toutes nos actions, que la probité les dirige, que la religion les ennoblisse; dans le monde comme dans le Temple, dans la société comme dans nos familles, que chacun de nous donne à ses concitoyens l'exemple des vertus qui sont les compagnes ordinaires de l'homme libre et éclairé; qu'à défaut du costume spécial que nous ne portons que parmi nous chacun puisse nous reconnaître à nos actes et à nos discours. De cette manière, plus que par notre éloquence, nous propagerons nos doctrines. La conviction n'est pas loin lorsque vient cette réflexion, *la religion de cet homme vertueux doit être une bonne religion.*

« VIVE - DIEU - SAINT - AMOUR ! »

Après cette allocution, les Frères renouvellent spontanément, entre les mains de leur Président, le serment qu'ils avaient déjà prêté entre les mains des commissaires du Conseil des Ministres, et ils se rendent ensuite, sous son commandement, dans la salle des écuyers. Pendant ce temps sont successivement introduits, dans la salle

conventuelle, les Chevaliers, Commandeurs, Baillis et Grands-Prieurs, et les membres des Comices, les uns et les autres, dans le costume de grande tenue, prescrit par les statuts.

Les galeries et les tribunes de la grande salle du palais ayant été ouvertes, les Maîtres des cérémonies, assistés des Chevaliers Gabriel-Xavier Montaut, François de Combejean et Constance-Morand, et des écuyers d'Almbert et de Sénanges, y font placer les personnes étrangères à l'Ordre qui avaient sollicité la faveur d'assister à l'auguste cérémonie de ce jour; et bientôt le pourtour de la salle est occupé par un grand nombre de dames et de notabilités sociales.

A huit heures, les Maîtres des cérémonies annoncent le Grand-Maître, souverain Pontife et Patriarche, qui entre dans la salle magistrale, entouré de la Cour apostolique, des Lieutenant-généraux, de la Cour préceptoriale, des Ministres, de la Cour synodiale-primatiale et de ses aides-de-camp.

S. A. E. est reçue par les Officiers généraux et Chevaliers, qui vont au-devant d'elle, tenant l'épée haute. Le Grand-Maître va se placer sur son trône. Les trompettes de l'Ordre sonnent les fanfares accoutumées.

Après que le Grand-Maître a invité les dignitaires et les chevaliers à s'asseoir, les écuyers et membres des maisons inférieures, en grand costume, sont introduits, drapeaux déployés, et prennent rang à la suite des chevaliers.

Des sentinelles sont placées aux portes extérieures et intérieures.

La prière est faite par le Goadjuteur général de service.

Puis le Grand-Maître ouvre la séance en présentant l'exposé suivant de la situation de l'Ordre, pendant l'année 1831 (1).

MESSIEURS ET BIEN-AIMÉS FRÈRES,

§ 1^{er}. « Nous nous félicitons de l'heureux concours de la fête solennelle du Martyre, et de la réunion statutaire des comices de l'Ordre, pour vous

(1) D'après un usage consacré dans le Temple jusqu'à ce jour, le Grand-Maître, à l'ouverture annuelle de chaque session comiciale, rendait compte de la situation de l'Ordre pendant l'année qui venait de s'écouler.

Conformément à l'esprit du dernier édit statutaire sur la responsabilité des Ministres, le Président du Conseil fera désormais ce rapport.

Le Grand-Maître ne prononcera que le discours énonçant la nature des relations qui devront avoir lieu durant la session entre le Gouvernement et les Comices.

L'Assemblée comiciale, sur le rapport d'une commission nommée *ad hoc*, fait connaître dans une adresse au Grand-Maître les besoins de l'Ordre, les améliorations à opérer dans la marche du Gouvernement, et, s'il y a lieu, signale les vices de l'administration, etc.

exprimer les sentimens d'affection que, depuis 29 ans que nous avons eu l'honneur d'être élevé sur le pavois de la Sainte Milice, nous n'avons cessé d'éprouver pour tous nos frères.

« Sans doute, avant peu, le poids de l'âge ne permettra plus à notre zèle de seconder vos efforts pour la plus grande illustration du Temple et la propagation de sa doctrine religieuse; mais, convaincu de votre dévouement absolu à l'Ordre auguste qui se plaît à vous compter parmi ses membres, le G. M. se console, en pensant que sa cendre, reposant à côté du feu sacré dont vous êtes les conservateurs, ne se refroidira jamais, et que cette portion de son être, destinée à applaudir, du sein d'une autre existence, aux succès qui doivent couronner votre glorieuse entreprise, que son âme, disons-nous, recevra, dans cette nouvelle vie, la plus douce récompense qu'elle puisse espérer, celle de voir la cause du Temple, sa philosophie sainte, et la religion divine, qui fut placée sous sa garde, triompher par les mains des frères auxquels nous avons eu le bonheur d'imprimer, nous-mêmes, le sceau de la consécration militaire et lévitique.

§ 2. « Depuis les deux derniers anniversaires de la fondation de l'Ordre et de la commémoration du martyr de nos frères (auxquels soient honneur et gloire), nous n'avions pu encore, malgré nos efforts, réaliser le vœu que nous avons formé de rétablir nos maisons de noviciat.

« Comptant sur des promesses, que des retards, dont nous voulons ignorer les motifs, ont rendues vaines jusqu'à ces derniers temps, nous avons éprouvé le chagrin de voir non-seulement ces bases fondamentales de la milice rester enfouies, mais, le dirons-nous, de voir les élémens de l'édifice arrachés, en quelque sorte, pièce à pièce, et le Temple menacé d'une ruine certaine par de coupables manœuvres dont nous avons pu heureusement arrêter la marche, et dont nous ne saurions, au nom de l'Ordre, tirer d'autre vengeance que celle de faire servir au travail de reconstruction ces mêmes mains qui furent désignées pour la démolition de l'édifice templier.

« Oui, mes frères, vos ennemis sont abattus; l'Ordre va être relevé de ses ruines!

« Des frères, que l'on ose appeler *nouveaux*, honteux de l'indifférence, pour ne pas dire plus, de quelques vétérans de l'Ordre, se sont groupés autour du G. M. S. P. E. P.; ils lui ont montré ces cicatrices saintes, témoins et garans d'un vœu qu'ils ont scellé de leur sang; ils ont juré de consacrer leur existence au rétablissement de nos saintes institutions; et peu de jours après, nous avons eu la douce satisfaction d'apprendre que, par les soins de notre bien-aimé frère, le comte Consistorien, chevalier Besuchet, les colonnes premières de la milice avaient acquis une élévation digne de fixer vos regards; et le développement inespéré d'une entreprise aussi difficile nous permet de croire qu'avant peu la grande maison métropolitaine d'initiation méritera la place que les statuts lui assignent dans l'ordre hiérarchique des maisons du Temple.

§ 3. « Vous éprouverez non moins de satisfaction, en apprenant avec quel zèle un de nos vénérables Pontifes, le bailliy Hugues de Lancastre, chevalier Stewart, a su, non-seulement briser le sceptre d'une usurpation sans exemple (1), et abattre le serpent déjà lancé contre nous, mais élever sur ses débris un convent respectable à Liverpool, où, grâce à l'émulation des Frères, et à leur amour pour la gloire et la prospérité de l'Ordre, une maison templière a été bâtie dans moins de huit mois, sur le frontispice de laquelle sont sculptées les armes de l'Ordre, ainsi que la légende de la Milice.

« Cet acte religieux de l'accomplissement du vœu des Chevaliers de Liverpool, est à nos yeux un des actes les plus riches d'avenir dont nous ayons eu, depuis trop long-temps, à nous féliciter; et nul doute, d'après les rapports qui nous ont été envoyés de Liverpool même, et par ceux qui ont été mis sous nos yeux par notre bien-aimé frère et Grand-Précepteur, Chevalier Albert de Montémont, nul doute qu'avant peu le beaucéant placé sur le faite de cette maison d'espérance, ne soit le signal de l'établissement de maisons non moins fécondes dans tous les lieux où doit pénétrer, avec la civilisation et la liberté, la doctrine pure et sans tache de la philosophie religieuse que nous ont transmise, avec les dogmes et la morale évangéliques, les premiers disciples du Christ. Nous adressons, en notre nom et au vôtre, mes frères, de sincères remerciemens à nos frères de Liverpool, ainsi qu'au digne fondateur de leur convent. Nous chargeons spécialement MM. les Ministres de l'Ordre, Grand-Précepteur Albert de Sud-Asie, et Chevalier Félix Renaud-le-Bon, Secrétaire magistral, de leur faire connaître à ce sujet vos sentimens et les nôtres.

§ 4. « Vous serez privés de voir les cérémonies saintes que nos Pères ont instituées en l'honneur de nos glorieux martyrs, dirigées en ce jour par le Chevalier qui, après avoir exercé les fonctions de Primat-Coadjuteur de la langue de France, avait été élevé par la Cour apostolique, et par nous, sur la chaire primatiale de l'Eglise (2).

« Quel que soit le motif qui ne lui a plus permis de venir, au nom des Templiers et des Fidèles de la religion, adresser au Père commun des hommes les prières et les vœux de ses enfans, qu'il reçoive ici l'expression de notre gratitude pour le zèle avec lequel il nous a long-temps si utilement secondés, et du regret que nous éprouvons d'être privés de ses lumières.

« Toutefois, nous avons avisé à ce que le service de l'Eglise ne pût souffrir de la retraite de son primat, et nos vénérables Frères, Coadjuteurs gé-

(1) Après s'être constitué Grand-Maitre du Temple, un imposteur d'Edimbourg; proclamant les statuts et les lois de la sainte Milice, se parant de ses armoiries, de ses signes et de ses titres, et adoptant son langage et le modèle de ses diplômes, avait osé instituer, dans les trois royaumes, des Maisons du Temple. La vigilance, le zèle et la fermeté de M. Hugues Stewart et de ses frères ont su faire justice d'une telle imposture.

(2) La dignité de Primat vient d'être conférée au vénérable et savant Pontife, bailliy, *Henry de Carthagène* (Note de l'Editeur).

néraux, ont chargé M. l'Evêque, Primat-Coadjuteur de Lorraine, de remplir aujourd'hui les fonctions pontificales qui, en exposant au grand jour, les rites que nous tenons de nos Pères, vont nous imposer la loi d'imprimer, désormais à tous nos actes le sceau de notre foi, de déchirer, en quelque sorte, le voile que, jusqu'ici, nous n'avions que soulevé, et de proclamer, avec une pleine et entière conviction, et tout l'abandon d'une conscience pure et inébranlable, le culte trois fois saint que la grâce du Très-Haut a placé sous la sauve-garde du Temple, que nous avons juré de défendre, et que dans ce jour de glorieuse mémoire nous nous faisons un devoir de proclamer avec vous, ainsi que nous le ferons jusqu'à notre dernier soupir, en tout, pour tout et partout.

« Nous remercions MM. les membres de la haute Cour primatiale de l'empressement qu'ils ont mis à exécuter nos ordres; nous les remercions surtout de cette honorable abnégation qui les a fait descendre, du haut de leur chaire, pour revêtir les habits de simples lévites, et assister M. l'Evêque de Nancy pendant les cérémonies religieuses de cette solennité.

§ 5. « Nous eussions désiré que la voix éloquente de notre Grand-Sénéchal, Grand-Prieur Joseph d'Aquitaine, Chevalier, Baron Fauchet, eût pu encore porter dans nos cœurs et notre esprit cette puissance de sentiment, et cette richesse d'érudition dont nous étions habitués à recevoir annuellement l'heureuse influence, mais que nous sommes menacés de voir s'évanouir du milieu de nous.

Quelle que puisse être la cause d'une retraite trop précoce de la part d'un frère que l'autorité magistrale et la cour apostolique se sont fait constamment un devoir d'honorer parmi ses égaux, nous croyons de même ne pouvoir nous dispenser de lui adresser nos remerciemens pour les travaux si éminemment utiles auxquels il s'est livré pendant une aussi longue suite d'années; et si nous sommes destinés au chagrin de lui donner un successeur, qu'il nous reste du moins l'espérance qu'il secondera notre zèle et celui du nouveau Grand-Sénéchal, pour tout ce qui a rapport à la gloire de l'Ordre, aux recherches historiques auxquelles il s'est livré avec tant de succès, à la manifestation des sentimens du Temple pour la cause sainte des peuples, et pour celle de notre patrie, de ses libertés, de ses lois et du Roi qu'elle s'est donnée; à la défense de cette religion éternelle dont il est un des Pontifes, et au succès de la mission apostolique qui lui a été confiée, et qui, en faisant le désespoir de nos adversaires, offre, ainsi, le plus éclatant témoignage de la sainteté de son origine et de la puissance qu'elle est destinée à exercer sur tous les êtres doués d'une raison libre des préjugés.

« En attendant, nous avons cru devoir charger S. T. S. E. notre ministre, coadjuteur général, Grand-Prieur, Alexandre des Philippines, chevalier, marquis de Montferrier, de prendre provisoirement la place du Grand-Sénéchal dans la tribune du Temple, et de vous présenter dans cette auguste solennité, spécialement consacrée à la mémoire de nos glorieux martyrs, le tableau de nos droits et celui de nos devoirs, soit comme

chargés du dépôt de l'Évangile , soit comme chevaliers armés pour défendre la loi du Christ.

§ 6. « Le dispensateur de vos bienfaits, celui qui, en votre nom, savait tarir les larmes de l'infortune, le vénérable Pontife, Grand Hospitalier, qui appela si long-temps sur l'Ordre les bénédictions des pauvres, notre ami, notre frère Dupras, vit aujourd'hui dans l'éternité.

« Honneur à ce digne Templier! qu'il reçoive dans le sein de Dieu la récompense due à ses vertus!

« Quelque pénible que soit pour nous la nécessité de pourvoir à son remplacement, le bien de l'Ordre a imposé silence à notre douleur, et sur le rapport de notre vénérable et bien-aimé conseiller apostolique, Ministre et Grand Trésorier de l'Ordre, bailli de Jutland, chevalier de Machault, après avoir pris l'avis de notre conseil, et pour diminuer vos regrets et ceux des malheureux, nous avons confié le ministère de la bienfaisance au vénérable Pontife, très-noble commandeur de Paris, chevalier, comte Lanjuinais, dont les vertus, le zèle, les talens et notre affection avaient depuis long-temps assigné sa place dans l'administration du Temple.

§ 7. « Nous avons à exprimer la peine que nous avons éprouvée en ne pouvant nous empêcher d'agréer la démission d'un frère qui nous est si cher et qui, après s'être chargé provisoirement du fardeau de la secrétairerie magistrale, n'a pu continuer plus long-temps de remplir cette charge si importante.

« Mais avant de déposer en nos mains le portefeuille de son département, le Prince Apostolique, Grand-Précepteur, chevalier Narcisse Valleray a voulu rendre un nouveau service à l'Ordre en nous présentant, pour le remplacer, M. Félix Renaud Lebon, chevalier non moins remarquable par son instruction, son zèle et ses vertus templières, que par son éloquence ainsi que par l'habitude et la facilité du travail. Aussi, en lui remettant le ministère de la secrétairerie magistrale, avons-nous été heureux de penser que notre confiance serait justifiée par celle dont nous savons que vous honorez ce noble chevalier.

§ 8. « La charge ministérielle de Grand-Connétable étant vacante depuis long-temps, nous avons saisi avec empressement l'occasion de cette solennité, pour confier notre épée magistrale et le commandement général de la milice armée, à un noble chevalier, à un officier français également distingué par les plus honorables qualités, par ses talens militaires et par l'attachement que nous lui portons tous, le vénérable Pontife, chevalier, comte de Chabrilan. Nous rappellerons qu'en élevant ce noble frère à cette haute dignité, nous avons en aussi la pensée d'acquitter auprès du fils, la dette sacrée de la reconnaissance que l'Ordre entier doit à M. le chevalier Moreton de Chabrilan, son père, pour la direction si éminemment templière qu'il a su donner au Grand-Convent Métropolitain de l'Ordre dont il a été le digne prieur, et auquel il a consacré une grande partie de son existence.

« Nous aurions aussi à vous entretenir de quelques promotions que,

pour assurer de plus en plus la marche de l'administration, nous avons cru devoir faire dans les charges comiciales. Mais quel que soit le rang dans lequel se trouve placé un Templier, nous savons que, fidèle à son serment, il ne murmurera jamais de ce que l'autorité régulatrice de l'Ordre aura assigné à un de ses frères une place au-dessus de la sienne;

« Et, convaincu nous-mêmes de la haute capacité de chacun de vous, nous nous plaisons à déclarer que, lorsque nous plaçons auprès du Grand-Maître, pour l'aider de ses conseils, tel ou tel chevalier, nous savons qu'un grand nombre d'autres rempliraient ce devoir avec le même talent. Aussi, pour ne léser les droits de personne, faisons-nous en sorte, au sein de tant de richesses, de ne confier le travail qui exige le plus d'assiduité qu'à ceux de nos frères qui, par leur position sociale, peuvent, sans nuire à leurs intérêts, faire ce sacrifice à l'Ordre.

« C'est ainsi qu'en appelant au ministère MM. le Grand Prieur Jules d'Helvétie, chevalier, comte de Chabrillan; le commandeur Eugène de Paris, chevalier, comte de Lanjuinais; le Grand Prieur Guillaume de Barbarie, amiral sir Sydney Smith; le Grand Prieur Jean-Nicolas de Sardaigne, chevalier, baron Bertrand; le Grand Prieur de la Sicile-Ultérieure, chevalier Bourgeois; le baillly Aristide du Verdunois, chevalier Perrote; le commandeur Mathieu Jean-Baptiste de Vermy, chevalier de Tournay; le coadjuteur-général, Baillly Jean de Jutland, chevalier de Machault; le coadjuteur général, Grand Prieur, Alexandre des Philippines, chevalier, marquis de Montferrier; le coadjuteur général, baillly Joseph de Manille, chevalier Gilbert; le coadjuteur général, commandeur Pierre Louis de Tours, chevalier Cottereau;

« En investissant de charges comiciales MM. le commandeur Etienne de Valparaiso, chevalier Champeaux; le chevalier Auguste de Tronchon; le chevalier Jean-Claude Besuchet; le Grand Prieur Jean-Baptiste de Zanguebar, chevalier Sarlandière; le baillly Denis d'Armagnac, chevalier Dufilho; le baillly Armand de Comboge, chevalier de Launay, le chevalier Ernest Adet de Roseville et le chevalier Alexandre-Pierre Barginet de Grenoble;

« Et en maintenant les anciens officiers-généraux, membres des comices de l'Ordre, dont les conseils nous ont été déjà si utiles, nos bien aimés frères, le baillly des Vosges, chevalier Marchal, le Grand-Prieur Eugène de Tunquin, chevalier de Branville; le chevalier Antoine-Emile Guichard; le baillly François du Barrois, chevalier Cassabois; le chevalier Stanislas de Giberton; le chevalier Auguste de Bastard de l'Etang, le commandeur Edouard de Boston, chevalier Thayer; le commandeur Hypolyte d'Aubusson, chevalier de Garnesson; le commandeur Nicolas de Poitiers, chevalier Gillet de Laumont; le baillly Camille de Catalogne, chevalier de Branville; le commandeur Georges de Delhy, chevalier, colonel Wrigth; le commandeur Nicolas-Antoine de Sens, chevalier Poinsoit; le baillly Henry de Sumatra, chevalier Bardoulat; le baillly Martin de Mazzara, chevalier Demaret; le commandeur Amédée de la Providence, chevalier Thayer; le che-

valier Claude de Daoust ; les Grands Prieurs Joseph-Antoine de la Sicile Ulérieure, chevalier Zugenbuhler ; Victor Augustin d'Abyssinie, chevalier Vanier ; Gabriel du Canada, chevalier Deligny ; Jean-Philippe de Californie, chevalier Culhat de Coreil, et le Grand Prieur Sigismund Neukomm ; nous n'avons pas entendu faire un choix de chevaliers, mais éviter à ceux dont les intérêts ou les devoirs sociaux en auraient souffert, des charges que d'autres rempliraient avec plus de liberté.

« Nous rappellerons à ce sujet qu'un grand nombre de nos frères dont les nobles sentimens nous sont connus, se sont plaints avec raison d'une apparence de division qu'un excès de zèle, d'une part, et des exigences et des prétentions de l'autre, ont jeté depuis quelques temps dans l'administration.

« Messieurs, les germes de toute dissension sont anéantis. Nous avons assigné à chacun ses devoirs ; et si, quel que soit le rang que puisse occuper un frère, quelle que soit l'affection que nous lui portions, si sa présence dans un poste, soit templier, soit léyitique, venait à entraver la marche du Gouvernement, tant par une opposition systématique que par l'oubli ou la négligence de quelques devoirs ; à l'instant même il serait remplacé.

« Les Ministres du Temple et ceux du Souverain Pontife sont responsables des actes de l'administration. Le ministère ne fait et ne doit faire qu'un seul corps. Aussi ne souffrirons-nous pas que des ministres se permettent d'attaquer, soit aux comices, soit ailleurs, les actes du ministère, lorsque ces actes auront reçu l'approbation de la majorité de leurs collègues et qu'ils seront revêtus de notre sanction. Si le système du gouvernement paraît vicieux à un ministre, qu'il se retire. Agir autrement serait une action déloyale ; et nous n'aurons jamais à déplorer une telle action de la part d'un de nos frères.

« Nous vous déclarons en même temps que, dans le cas où des actes ministériels, tendans au plus grand bien de l'Ordre, viendraient à contrarier nos propres affections, nous ne balancerons jamais entre nos devoirs et ces mêmes affections. Nous saurons sanctionner ces actes et donner l'exemple à nos frères en nous soumettant le premier aux décrets auxquels ils devront se soumettre eux-mêmes.

§ 5. « C'est à vous, c'est à votre inépuisable bienfaisance qu'est due la vénérable institution de la Société Médico-Philantropique.

« Depuis le jour où fut posée la pierre fondamentale de cet édifice de charité ; que de bienfaits ont été répandus au nom du Temple !

« Les chevaliers qui, par un honorable dévouement, ont consacré leurs études et leur existence au soulagement des malades, nous ont présenté le tableau des pauvres qu'ils ont été appelés à soigner dans le cours de l'année qui vient de s'écouler ; plus de trois mille personnes ont reçu leurs soins hospitaliers ; et un grand nombre de ces personnes a eu à bénir la main bienfaisante du dispensateur de vos aumônes.

« Grace à l'admirable abnégation et aux talens de nos médecins Templiers, grace surtout au zèle infatigable du Grand Précepteur de Sud-Europe, et du Grand Prieur de la Sicile Citérieure, nous sommes heureux de vous

apprendre que jamais institut philanthropique, appuyé seulement sur la charité volontaire, ne donna des résultats plus satisfaisans et plus dignes des bénédictions des hommes vertueux.

« Nous adressons à tous nos frères, et particulièrement aux médecins chargés du service de l'institution, les remerciemens de l'Ordre; et nous osons espérer que, secondés par les bonnes œuvres de DAMES HOSPITALIÈRES qui demandent à partager leurs pieux travaux, ils sauront nous aider à accomplir un de nos vœux les plus chers, *celui de mettre à exécution le dispositif du chapitre 32 de nos statuts, relatif à l'établissement des DAMES CHEVALIÈRES et CHANOINESSES, du Temple.*

« Nous rappellerons à nos frères que la Société ayant une section de jurisprudence, présidée par le Prince Apostolique, notre Lieutenant-Général pour l'Afrique, Chevalier Raoul, les consultations gratuites de cette section vont être mises en vigueur.

« En conséquence, le Ministre Secrétaire-Magistral prendra les ordres du Prince Lieutenant-général, à l'effet de convoquer, dans le plus bref délai possible, tous les jurisconsultes qui font partie de la milice, et résidans dans la ville magistrale, et de constituer ainsi la section de jurisprudence.

§ 10. « Vous serez peut-être surpris de voir dans nos rangs un moins grand nombre de frères qu'à la dernière solennité anniversaire? Nous venons d'apprendre que plusieurs d'entre eux ont pensé que le Temple ne serait point ouvert au milieu du trouble qu'a répandu dans quelques esprits l'annonce de l'invasion de ce fléau (nous le disons en rougissant, *spes altera Romæ!*) que déjà le droit divin se hâte d'exploiter à son profit; et que, du haut de la chaire évangélique, il ne craint pas de présenter comme le foudre vengeur lancé par le ciel contre l'horrible incrédulité et la plus coupable des rébellions! fléau terrible, sans doute, mais qui, veuillez le croire, n'est pas plus le signe de la colère de Dieu que les épidémies qui ont frappé trop souvent notre patrie; qui est même moins redoutable que la plupart de ces maladies, et qui, nous aimons du moins à l'espérer, laissera beaucoup moins de regrets, à cause des mesures si sages, si salutaires qui ont été prises pour en diminuer les atteintes.

« Mais si, en cédant à des craintes involontaires et aux sollicitations de leurs familles, plusieurs de nos frères ont été forcés de se priver de venir joindre leurs prières aux nôtres, un tel éloignement mérite votre indulgence, et peut-être même votre respect. Toutefois.....

§ 11. « Nous devrions vous entretenir des flatteuses espérances que le zèle, le dévouement et l'inébranlable fidélité d'un grand nombre de frères, tant de France que des pays étrangers, ont fait naître dans notre âme. En couvrant d'un voile charitable les erreurs du passé, nous devrions aussi vous montrer l'immense horizon où se laissent apercevoir ces faiseaux lumineux, placés par la cour apostolique et l'autorité magistrale pour éclairer

vosre marche et guider vos pas dans la carrière que vous êtes appelés à parcourir.

« Mais le temps qui nous presse ne saurait nous le permettre ; et peut-être même, pour ne pas entraver la réussite des projets de l'administration, convient-il de ne les faire connaître que lorsqu'il n'y aura plus à craindre un zèle officieux, que nous ne voulons accuser que d'indiscrétion. *Sachez seulement, et nous aimons à le répéter, sachez que le Grand-Maître, ses dignes collaborateurs ; les chefs des Maisons et les légats magistratux et lévitiqnes, ont pris la résolution de braver tous les obstacles, et de s'imposer toute sorte de sacrifices pour atteindre le plus tôt et le plus dignement possible, le but marqué par l'Éternel, pour rendre à l'Ordre et à l'Église leur antique splendeur et faire jaillir de la sainte Initiation, les rayons de lumière qui, en éclairant la raison de l'homme, doivent le conduire dans le chemin de la vérité, assurer enfin en tous lieux la pratique des vertus templières, et avec elles les croyances de la religion évangélique, telles que nous les a transmises le Christ par son bien-aimé disciple, l'apôtre Jean et ses successeurs légitimes.*

« *En attendant, honneur à ces frères dévoués, à ces hommes de l'apostolat qui, décidés à braver avec nous tous les obstacles et tous les périls, sont venus solliciter l'heureux privilège de se présenter les premiers sur la brèche, et qui, disciples fidèles du Christ, sont partis pour porter sa loi sainte dans les lieux que nous leur avons désignés, commencer enfin l'éducation religieuse des peuples, et leur apprendre CE QU'ILS DOIVENT A DIEU, CE QU'ILS SE DOIVENT A EUX-MÊMES, CE QU'ILS DOIVENT A CÉSAR.*

« *Honneur à ces hommes modèles, précieuses conquêtes du Temple, (que l'ignorance, la mauvaise foi, la haine et le fanatisme osent appeler apostats, comme s'il pouvait y avoir apostasie à fuir le mensonge pour rentrer dans le sein de la vérité !) Honneur à ces hommes de courage et d'abnégation, dont le glorieux exemple entraîne déjà le zèle d'un grand nombre de ministres non moins vénérables, et qui, en dépouillant le vieil homme et les erreurs des sectes auxquelles ils appartenaient, en proclamant l'UNITÉ de l'Église, en présentant à la vénération de leurs frères de toutes les religions la loi de notre divin législateur, en un mot, qui, en brisant le sceau du mensonge, et, plaçant au grand jour les nombreuses altérations qu'a subies la loi sainte de Dieu, de la main même de ses Pontifes, travaillent sans relâche à l'anéantissement des erreurs et des schismes et au rétablissement de la foi !*

§ 12. « Si des hommes qui se sont arrogés le droit de louange et de blâme, et tiennent étendu sur nous le sceptre d'un pouvoir usurpé, mais qui n'en est pas moins pesant, si ces hommes, et même des templiers trop peu versés dans l'histoire de leur Ordre n'avaient lancé des attaques contre la noblesse templière, contre nos titres et nos armoiries, nous ne vous entretiendrions pas d'un sujet aussi misérable et qui prouve seulement la faiblesse des agresseurs.

« Nous nous bornerons à apprendre à ces hommes peu instruits de notre règle et de nos traditions, que, descendant des anciens Templiers, héritiers par une transmission et une succession qui n'ont jamais été interrompues, de leurs monumens écrits, de leurs titres de propriétés, de leurs titres honorifiques et de tous leurs droits, nous avons dû, pour ne pas être accusés d'avoir rompu le lien qui nous attachait à eux, nous avons dû nous conformer religieusement aux usages qui, selon les mœurs des anciens temps, avaient été adoptés par l'Ordre.

« Mais qu'ils sachent bien que la noblesse chez nous n'est que celle de l'honneur, que depuis long-temps les titres honorifiques du Temple ne se donnent, en France, que dans les actes légaux et officiels, par respect pour la règle qui les a prescrits, et qui ne peut être abolie que par un convent général, ou par un concile général.

« Quant aux armoiries qui décorent nos maisons et qui sont placées dans les diplômes des écuyers et des chevaliers, et celles qui caractérisent les actes souverains de l'autorité magistrale et pontificale, nous leur rappellerons que, dépositaires de la doctrine, des lois et des usages des Chrétiens primitifs qui, par Moïse et le Christ, tenaient ces doctrines, ces lois et ces usages des Égyptiens, les Templiers, en admettant les écuyers au service de la milice, leur imposaient, à l'imitation des Égyptiens leurs pères, des insignes ou signes hiéroglyphiques, indicateurs soit de leurs noms de religion, soit des actes qui avaient honoré leur conduite, signes qui plus tard ont reçu le nom d'armoiries; et que, plein de respect pour cette sainte origine, aucun Templier ne consentirait à l'abolition de ce baptême de fraternité (qui ne fut jamais dans l'Ordre un signe féodal) pour satisfaire les prétentieuses moqueries d'hommes superficiels, auxquelles nous aurions peut-être le tort d'accorder notre attention, s'il n'était dans notre caractère de répondre aux questions qui nous sont adressées et de chercher à ramener tous les hommes à la vérité, quelque légères d'ailleurs ou déplacées que puissent paraître leurs observations.

§ 13. « Messieurs les comtes de Langues, Consistoriens et Palatins, conformément à notre constitution, les Comices statutaires s'assemblent de droit dans le courant du mois prochain; c'est pour cela que nous proclamons l'ouverture de la session législative de 1831.

« Vous aurez à nous présenter des candidats pour la charge annuelle de Prieur de votre assemblée.

« Nous sommes convaincus que les noms des comtes que vous nous adresserez seront dignes de notre choix.

Le tableau des dépenses de l'année dernière, tant pour la grande trésorerie que pour la grande hospitalerie, sera soumis à votre examen.

« Vous aurez à vous occuper d'un projet de loi de finances, qui a été présenté à la dernière séance des comices. Nous pensons que ce projet, amendé par vous, s'il y a lieu, mettra fin aux nombreuses entraves que l'ancienne législation apportait dans le recouvrement des contributions.

« Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 137 des statuts généraux, il sera de votre devoir de nous faire toutes propositions qui pourraient tendre au plus grand avantage de l'administration de l'Ordre.

§ 14. « Frères, avant de terminer notre exposé de la situation de l'Ordre, nous croyons devoir vous rappeler que la liste générale des Templiers, reçus jusqu'à ce jour, a été vérifiée et approuvée par nous, et que nous en avons ordonné la clôture.

« En conséquence, nul ne sera désormais admis dans l'Ordre qu'en exécution des lois, et nul frère ne sera promu à un degré quelconque de l'une et l'autre milice, s'il n'a fait son noviciat dans un degré inférieur.

« Aucune exception, autres que celles indiquées dans notre décret du 20 tammuz 695, n° 28, ne peut être invoquée, et nous déclarons que la loi, étant égale pour tous, ne sera enfreinte en faveur de qui que ce soit, et que tous les Templiers étant appelés à voter sur la présentation d'un candidat, celui-là seul sera reçu qui aura été admis par les suffrages des frères, en exécution des statuts.

« La résolution que nous avons prise à cet égard est et demeure irrévocable. »

V. D. S. A.

Les Ministres nouvellement nommés et les membres qui viennent d'être promus à des charges comiciales, prêtent serment sur l'épée magistrale.

S. A. E. procède ensuite à la commémoration du Martyre; elle se rend devant le cénotaphe élevé à la gloire de Jacques de Molay et de ses braves compagnons; les Lieutenans-Généraux Jean-Marie d'Afrique, chevalier Raoul, et Joseph d'Europe, chevalier de Saint-Aubin, lèvent le voile qui cache l'effigie de Jacques de Molay; le Grand-Maître répand l'encens dans les cassolettes devant le buste sacré; ensuite, et après avoir salué de son épée l'effigie du Martyr, il prononce l'allocution suivante :

« Illustres martyrs de notre foi! à vous soient honneur et gloire! A l'exemple du Christ qui nous transmit sa loi divine et la scella de son sang, toi, surtout, son pontife trois fois saint! Jacques de Molay! par une mort pleine de force, de gloire et de majesté, tu as assuré le triomphe de la croix et de la milice consacrée à sa défense!

« A l'aspect de tes bourreaux, succombant (nous le savons) à la faiblesse humaine, tu oublias, *un seul moment*, que le Grand Maître du Temple était le premier ministre, le Souverain Pontife du Dieu fort, puissant, invincible!.....

« Mais, qu'un tel oubli est digne de nos respects, de notre admiration, de notre amour! puisque nous lui devons la plus héroïque réparation qui soit inscrite dans les annales du monde!!!

« Elan sublime d'une âme templière!... reçois notre adoration!

« Et vous, prêtres d'un Dieu que vous faites à votre image et qui vous réproûve! Satellites infâmes de Philippe et de Clément!... Approchez! et si les remords ont encore accès dans votre cœur, prosternez-vous devant le Souverain Pontife de la religion de vérité, de tolérance, de paix, de concorde et de charité!... Mais, non, non. Souillés par les supplices et le sang de millions de vos frères, et par les plus horribles attentats, vous ne pouvez plus connaître que la haine!... Approchez donc! et que vos torches sacrilèges soient l'instrument de la volonté, qu'elles accomplissent le vœu du saint martyr... qui vous pardonne!... Allumez ce bûcher triomphal! ainsi l'a ordonné Jacques de Molay! C'est par le feu qu'il veut que l'âme du pontife soit purifiée: c'est au sein des flammes qu'il veut expier un seul instant d'erreur! et c'est au milieu d'elles et avec elles que sa fermeté sur-humaine, sa gloire et sa grandeur, s'élèveront jusqu'au trône de l'Eternel pour y chanter à jamais ses louanges et implorer pour ses enfans (et pour vous) les bienfaits de sa miséricorde et de sa bonté infinies!...

« Mes frères!... le sacrifice est consommé!...

« Puisse le ciel couvrir du voile de l'oubli cet exécrationnel forfait, commis au nom et pour la gloire du Très-Haut; au nom de la charité chrétienne et pour l'édification et le salut des hommes!... Puisse le ciel pardonner aux bourreaux!... Pour nous, mes frères, détournons nos regards d'une charité de meurtre et de carnage! mais sachons pardonner à l'aveugle fureur qui dirige ses coups!

« Souvenons-nous que la charité évangélique, *sans conditions*, est notre loi suprême! que Jésus, notre divin maître, et Molay, son pontife, sont morts pour l'amour de tous les hommes, sans exception!...

« Oui! oui! nous pardonnons! et, s'il le faut, nos bienfaits seront notre unique vengeance!... Mais, si les poignards de fanatisme restaient encore levés sur nous..... qu'ils se gardent bien d'oublier, les misérables profanateurs d'une religion toute d'amour, que les conservateurs de la foi chrétienne sont aussi Chevaliers du Temple, et qu'en faisant acte de profession ils ont juré : *Gladio præliandi gladio crucem agredientes!*.....

V. D. S. A.

Après cette allocution, l'arche qui renferme les archives de l'Ordre est ouverte: les Princes apostoliques, les Lieutenans-généraux et les Ministres en retirent la charte de transmission, et la remettent au Grand-Maître.

S. A. E., tenant déployé ce précieux monument de la sagesse et de la haute prévision de Jacques de Molay et de Jean-Marc l'Arménien, son successeur immédiat, parcourt les rangs de la milice, accompagnée de son cortège, et présente la charte à chacun des Chevaliers, qui inclinent sur elle leur épée.

Le Grand-Maitre, ayant repris place sur son trône, fait renfermer les insignes dans l'arche dont les douze clés lui sont apportées pour être remises aux Templiers gardiens du trésor sacré.

Le Coadjuteur-général, Grand-Prieur Alexandre des Philippines, en l'absence du Ministre Grand-Sénéchal, prononce le discours suivant :

MES FRÈRES,

« Réunis dans cette enceinte pour célébrer l'anniversaire de nos saints Martyrs, après avoir rendu à leur mémoire les honneurs funèbres qui lui sont dus, il nous reste une tâche plus douce à remplir. Que d'autres voix s'élèvent pour stygmatiser l'affreuse avidité d'un Philippe-le-Bel, et la rage sanguinaire d'un Clément V, conservateur de la doctrine d'amour et de charité, notre Ordre ne peut que prier pour ses bourreaux; ses accens ne doivent être que des accens de grâce, sa vengeance qu'un pardon généreux. Si, pendant tant de siècles, nous avons été réduits à cacher dans l'ombre les trésors de sagesse et de vérité dont nous sommes les dépositaires, félicitons-nous aujourd'hui de pouvoir les manifester au grand jour, et ne voyons plus dans le bûcher de nos frères que la fournaise d'où l'or sort plus pur et plus éclatant.

« Le temps est enfin venu où il ne nous est plus permis de renfermer dans le sein du Temple les doctrines saintes pour la conservation desquelles il s'est condamné à de si longues années d'oubli; l'humanité se trouve dans une de ces époques critiques qui mettent son existence en danger; et, lorsque autour de nous tout tend à s'individualiser, lorsque les intérêts matériels veulent tout envahir, et que les nations civilisées semblent marcher à grands pas vers leur dissolution, devant le péril imminent qui nous menace, nous devons faire taire toutes ces vaines considérations que des esprits timides viennent encore nous opposer. Nos devoirs nous sont tracés, ils sont grands, ils sont sacrés: et, si leur accomplissement nous présente de nombreux écueils, nous devons espérer que cette divine Providence, qui nous a conservés jusqu'à ce jour d'une manière si miraculeuse, ne nous laissera pas succomber.

« Jetons un coup-d'œil en arrière! Voyons, mes frères, si notre espérance n'est point déjà justifiée, voyons si le doigt de la Providence ne nous apparaîtra pas d'une manière sensible. Créé pour la délivrance des saints lieux, l'Ordre du Temple accomplissait avec gloire sa noble vocation; son premier grand maître, Hugues de Payens, devint, par ses exploits, le protecteur de l'Eglise d'Orient, de cette église fondée par le disciple bien-aimé de Jésus, et qui avait su conserver jusqu'alors, dans leur pureté primitive, les dogmes et les traditions du Christ, dénaturés depuis long-temps dans les Eglises d'occident par leur alliance avec le platonisme, et plus encore par les passions humaines. Courbé sous le fardeau de l'âge, le Souverain Pontife et patriarche Théoclet, après avoir ramené ses vaillans

défenseurs aux doctrines de l'Eglise primitive, crut ne pouvoir mieux disposer du dépôt sacré qu'il tenait de saint Jean, par une succession non interrompue, qu'en le déposant entre les mains de l'illustre Grand-Maître dont il avait su apprécier toutes les vertus; il lui transmit donc, avec les pouvoirs du patriarcat, la tradition orale et les manuscrits précieux, au nombre desquels se trouvent le *Lévitiqon* et les Evangiles que la Cour apostolique a fait dernièrement imprimer. Depuis cette époque, la milice du Temple n'est plus seulement armée pour la défense de la chrétienté, elle devient en même temps conservatrice de l'Arche sainte, elle tient en ses mains le dépôt de toutes les vérités, dépôt exempt de toute souillure, dépôt pur de tout contact étranger, dépôt qui doit une seconde fois sauver le monde.

« Le titre de Souverain Pontife de l'Eglise primitive, réuni à celui de Grand-Maître de l'Ordre du Temple, ne pouvait être qu'un crime irrémissible aux yeux de l'Eglise sans cesse envahissante d'Occident; d'immenses services, de glorieux exploits, ne firent encore que précipiter l'affreuse catastrophe dans laquelle le successeur de saint Pierre crut anéantir, avec le successeur de saint Jean, la doctrine importune qui devenait la condamnation vivante de la Cour de Rome. Proscrits de tous les états chrétiens, les Templiers de la haute initiation acceptèrent sans murmure la mission difficile qui leur était imposée; ils disparaissent de la scène du monde, mais c'est pour se réunir en secret; le vénérable Larménius, par les soins duquel les archives ont été sauvées des flammes, devient Patriarche et Grand-Maître. Sous ses successeurs l'Ordre se perpétue dans le silence et l'obscurité, et, malgré de nombreuses et sanglantes révolutions, conserve avec fidélité le dépôt du Patriarche Théoclet.

« Arrêtons-nous un instant, mes frères. Ces événemens ne prouvent-ils point, avec évidence, le choix de la Providence et le rôle glorieux qu'elle destine à notre Ordre? Sans la persécution aurions-nous pu conserver dans toute sa pureté la doctrine qui doit régénérer les hommes? Cette doctrine sainte n'aurait-elle pas été bientôt altérée par les opinions philosophiques dominantes, par cette marche sans cesse ascendante de l'esprit humain? la puissance, les richesses n'auraient-elles point exercé leur influence ordinaire? Ah! bien loin de nous plaindre, réjouissons-nous du bûcher de nos frères, il a emporté tout ce qu'il y avait de terrestre pour nous laisser la parole de vie et de salut.

« Conservateurs de la vérité sainte, reculons-nous, mes frères, devant les obstacles que doit nous opposer une société corrompue? les sarcasmes, les diffamations, les anathèmes, pourront-ils un seul instant paralyser le sentiment de nos devoirs? non, mes frères, je le dis hautement et avec certitude, il n'est pas un seul d'entre nous qui ne soit prêt à accepter le combat. Nous soupirions tous après le moment où il nous serait possible de déchirer le voile qui a si long-temps caché le véritable but de notre institution; nous ne supportons qu'avec impatience les jugemens de ces hommes qui ne voyaient dans nos réunions que de puérides futilités, et qui nous

demandaient, en se raillant, jusqu'à quand nous laisserions le tombeau du Christ au pouvoir des infidèles. Que notre tâche est plus belle et plus importante ! il ne s'agit plus maintenant de combats meurtriers ; le sang des hommes aurait-il jamais dû couler pour la cause d'un Dieu de paix ? les armes du Christ sont la persuasion et la charité ; ces armes divines sont désormais les nôtres, et ce n'est qu'en opposant la majesté éclatante de la vérité que nous devons repousser l'erreur insolente qui osera lever la tête.

« Certes, mes frères, nous sommes loin de méconnaître tout ce que l'humanité doit à ces grands hommes qui, semblables à des phares lumineux, apparaissent de siècle en siècle pour apporter au monde de nouvelles directions. Que d'immenses travaux, que de découvertes importantes ont agrandi le domaine, jadis si borné, de l'intelligence humaine ! Mais si nous ne prononçons qu'avec respect les noms d'un Descartes, d'un Linnée, d'un Newton ; si nous honorons surtout cette brillante école philosophique allemande, dont les investigations profondes ont pour jamais rejeté dans le néant le matérialisme ignare de la secte encyclopédique ; si nous nous plaisons à reconnaître que toutes les branches du savoir humain ont été cultivées avec un succès inespéré, on ne pourra nous accuser d'une aveugle partialité lorsque nous placerons nos livres sacrés au-dessus de tous les ouvrages des hommes. L'esprit humain a exploré l'univers, décomposé la matière, dirigé la foudre, donné des lois aux astres ; mais il est demeuré un mystère pour lui-même ; il a tout connu et ne s'est pu connaître ; il a tout mesuré et sa propre grandeur est resté cachée à ses yeux. Admirons donc les travaux de l'homme ; ils sont immenses ; ils sont imposans, quoiqu'un nuage épais les couronne ; mais adorons le Dieu bienfaisant qui a daigné nous révéler la vraie lumière, cette lumière divine qu'aucun nuage ne peut obscurcir.

« Malgré tant de travaux, mes frères, dans quel abîme serait aujourd'hui l'humanité sans le trésor de vérité que nous avons eu le bonheur de conserver ? les recherches les plus profondes n'ont-elles pas abouti partout au scepticisme le plus désolant ? La culture de la philosophie, isolée de la religion, ne laisse-t-elle point un vide capable d'épouvanter l'esprit le plus ferme ? Qui n'a pas reculé de dégoût devant les vaines subtilités de la dialectique des écoles ? Parcourons les systèmes les plus vantés : à chaque pas un doute importun nous arrête ; au moment de saisir une trace fugitive de lumière nous n'apercevons que le néant. Sans cesse nous retrouvons cette éternelle opposition de l'esprit et de la matière ; cette antithèse inconciliable qui, depuis l'origine des sociétés, divise les hommes, et dont les développemens, poussés de nos jours à leurs dernières conséquences, sembleraient devoir nous jeter dans une anarchie morale sans issue, si la doctrine du Christ ne dévoilait le mystère de la création. Quelle est sublime et consolante, cette doctrine qui ne laisse pas l'homme isolé sur la terre, mais qui lui donne pour appui le dominateur de toutes choses ; cette doctrine qui lui apprend que, créé à l'image de Dieu, il peut s'élever jusqu'à ce Dieu trois fois saint ! cette doctrine, enfin, qui vient lui révéler que sa

raison est semblable à la raison de Dieu, et qu'elle renferme la puissance créatrice qui, seule, donne la vie et l'immortalité.

« N'oubliez pas, mes frères, que la doctrine de l'Église primitive a été, depuis son origine, l'objet de plusieurs degrés d'initiation. Quoique la Cour Apostolique ait cru devoir livrer au public le *Lévitikon* qui en renferme les principaux élémens, il n'est pas donné à tous les hommes de pénétrer jusque dans le sanctuaire; ce n'est que par une étude approfondie et en laissant la lettre qui tue pour se pénétrer de l'esprit qui vivifie, qu'on peut être amené à la connaissance des saints mystères. Le *Lévitikon* ne contient proprement que la forme extérieure de l'édifice; forme admirable par sa simplicité, mais à laquelle ne doit pas s'arrêter celui qui veut s'identifier avec l'Esprit saint qu'elle renferme. L'Église a voulu parler à toutes les intelligences; car s'il est peu d'élus pour ce qui concerne la connaissance de la vérité, tous sont appelés à le devenir par de bonnes œuvres. C'est en cela que brille l'universalité de notre sainte doctrine, elle ne demande à chacun que selon ses facultés: l'humble de cœur et d'esprit peut aussi bien prétendre au titre d'enfant de Dieu, que le génie supérieur devant lequel la nature demeure sans voile; et la justice éternelle les pesera l'un et l'autre dans la même balance.

« C'est particulièrement à vous, mes Frères, qui réunissez les fonctions lévitiques au caractère de Chevalier du Temple, qu'il appartient de faire entendre ces paroles consolantes: Rien de ce qui constitue l'homme sur cette terre ne lui appartient que ses propres œuvres; cette raison, dont il s'enorgueillit tant, n'est pas plus son ouvrage que le corps matériel qui lui sert de support: universelle par son essence, elle est une manifestation de la raison universelle de Dieu. Ce n'est qu'en subordonnant ses actions aux lois immuables qu'elle lui impose, que l'homme peut l'identifier avec le principe de sa vie; génération spirituelle d'où dépend son immortalité. Prêtres de l'Église primitive, ministres de Jésus-Christ, les temps d'épreuves sont arrivés pour vous; le Temple vient d'ouvrir ses portes; allez convier tous les peuples à son banquet de vie et de vérité; annoncez hautement la parole du Christ dont vous êtes les délégués; ne craignez pas de dire à l'orgueilleux, à l'oppresseur, à l'ambitieux, à celui dont le cœur est dur, qu'ils méconnaissent la raison de Dieu qui est en eux et que leurs œuvres donnent la mort; promettez la vie, la vie éternelle à tous ceux qui obéissent à cette raison et qui savent triompher des entraves de la chair pour n'écouter que la voix divine de leur conscience. Quel que soit son culte, ses opinions, sa science, l'homme de bien est chrétien par le cœur; éclairez donc son esprit; faites-lui courber le genou devant notre divin maître; mais si vos efforts sont infructueux, si son intelligence est trop faible pour reconnaître la vraie lumière, ne cessez pas de voir en lui un frère dont les actions seules ont de la valeur aux yeux de Dieu.

« Successeurs de Saint-Jean, établi par le Christ, chef de son Église, si notre autorité remonte ainsi jusqu'à Dieu même, que ce ne soit pour nous qu'un motif de plus de faire participer tous les hommes à notre sainte

communion. Le méchant seul est hérétique selon notre église ; et nous ne pouvons considérer les diversés sectes chrétiennes que comme des rameaux détachés du tronc, mais qui doivent un jour revenir y puiser une nouvelle sève. Hâtons donc par nos efforts ce moment de réconciliation générale, ouvrons nos bras à tous les ministres de l'Évangile qui préféreront, en se réunissant à nous, la puissance émanée de Dieu, à la puissance émanée des hommes, l'autorité du Christ à l'autorité des novateurs ; rappelons tous les chrétiens dans le giron de l'Église primitive ! et si, comme j'ose l'espérer, l'Éternel bénit nos travaux, c'est alors que la croix triomphante ne sera plus pour toute la terre que le signe du salut et de l'immortalité.

« Lorsque nous disons, mes frères, que l'autorité de notre Église remonte à Dieu même, ce n'est qu'appuyé de documens irréfragables que nous tenons ce langage ; nous possédons dans nos archives les preuves les plus décisives de notre filiation du Christ, et nos manuscrits ne sont pas moins précieux par leur haute antiquité que par la doctrine sublime qu'ils contiennent. Deux de ces manuscrits, le *Lévitikon* et les Évangiles de Saint-Jean, ont été examinés par de savans philologues, et s'il était besoin d'établir sur des témoignages étrangers l'authenticité de ce qui n'a pas cessé un seul instant d'être conservé dans le sein du Temple, depuis l'élévation de Hugues de Payens au souverain Pontificat de l'Église primitive, nous pourrions citer les noms de l'évêque de Zélande, du professeur Hohlenberg, de l'évêque de Blois, etc., etc. Quelle secte religieuse pourrait ainsi légitimer son origine ? Quelle communion chrétienne oserait nous présenter sa doctrine comme la doctrine pure de Jésus ? Non, mes frères, aucun doute ne peut s'élever sur la réalité de nos prétentions ; seuls, nous formons la véritable Église du Christ, seuls nous possédons le vrai christianisme. Notre institution n'est point le rêve réalisé d'un autre Luther ou d'un autre Calvin. Fondée par l'apôtre Jean, c'est un arbre majestueux dont les racines viennent du divin Maître des apôtres, et dont la tête s'élançe jusque dans le sein de l'Éternel.

« Qu'elle est grossière l'erreur de ces prétendus philosophes qui veulent substituer leur science mensongère à la science divine, révélée par Dieu ! Que leurs tentatives sont impuissantes ! Dix-huit siècles de controverses, de travaux, de disputes ont-ils pu ébranler un seul instant la loi morale que le Christ a légué au monde ? Et c'est à l'époque où les recherches scientifiques les plus exactes donnent à cette loi la sanction d'une démonstration rigoureuse, que des novateurs imprudens ne craignent pas d'annoncer que le christianisme est arrivé au terme de sa carrière, qu'il est désormais insuffisant, qu'un progrès nouveau devient indispensable ! Prédicateurs de sophismes, nous ne lancerons pas sur vous l'anathème, votre esprit seul, nous aimons à le croire, a renié le Dieu qui parle au fond de votre cœur ; mais quittez une voie dangereuse où chaque pas vous éloigne de l'esprit de vérité ; faites taire un moment votre orgueil ou vos préjugés ; étudiez notre doctrine, venez, le Temple est ouvert ; nous appelons tous les hommes et il s'agit pour eux d'être ou de n'être pas.

« Je suis heureux, mes frères, de pouvoir vous annoncer que la Grande Maison Métropolitaine d'Initiation vient d'être définitivement constituée. D'après l'antique usage, suivi par le Temple dans le temps de sa splendeur, les novices y recevront l'instruction religieuse qui doit les amener progressivement à la connaissance des mystères les plus élevés de la religion; déjà nous pouvons nous féliciter d'y posséder des sujets capables de devenir un jour les lumières de l'Ordre et de la chrétienté. La cour apostolique espère que vous vous empresserez tous d'assister aux réunions de la Grande Maison, soit pour y recevoir, soit pour y communiquer des connaissances nouvelles. Nous devons plus que jamais nous serrer en faisceaux, et surtout ne pas perdre de vue, un seul instant, que le sort de l'humanité est entre nos mains.

« Eternel créateur des mondes, Dieu tout puissant, nous implorons ton assistance. Daigne répandre sur nous ton esprit de vérité, bénis nos efforts, donne à nos accens la puissance nécessaire pour proclamer ta loi sainte. Et toi, notre divin maître, fils bien-aimé de Dieu; jette sur nous, du sein de ton père, un regard de bienveillance et d'amour; embrase nos cœurs de ce feu de charité qui brûlait le tien lorsque tu daignas habiter parmi les hommes. Nous allons accomplir l'auguste sacrifice dont tu as fait le symbole de ton éternelle union avec les fidèles. Sauveur de la terre, nous sommes assemblés en ton nom, d'après ta sainte promesse, descends au milieu de nous! »

Le Ministre Secrétaire-Magistral donne lecture d'une lettre du Prince apostolique Lieutenant-général Pierre-Auguste d'Asie, Chevalier Adet, qui s'excuse sur l'état de sa santé de son absence à la solennité de ce jour, protestant de son attachement sincère à l'Ordre et à S. A. E., et de son adhésion formelle à tous les actes de l'autorité magistrale et patriarcale.

Les Princes et Conseillers apostoliques, et les Lévites officians se rendent auprès du Grand-Maître, Souverain Pontife et Patriarche, et le revêtent de ses habits et ornemens pontificaux, après que S. A. E. a eu remis l'épée magistrale au Ministre Grand-Connétable, qui la porte haute et se place à côté du Prince.

Le Souverain Pontife donne la bénédiction aux fidèles, qui la reçoivent avec un religieux respect.

Le Primat Coadjuteur de Lorraine, Chevalier Jean l'Hôte, procède aux cérémonies du sacrifice eucharistique.

Au moment de la consécration, les Lévites apportent au Souverain Pontife le pain et le vin de la communion, il les consacre par les paroles sacramentelles (1). Il prononce sur l'assemblée la formule

(1) Lorsque le Souverain Pontife n'assiste point au Saint Sacrifice, la consécration est opérée par le lévite officiant.

apostolique d'absolution; et, après avoir fait la cène avec les Lévites qui le servent dans l'acte et l'administration du saint sacrement, il distribue le restant du pain et du vin consacrés à tous les Frères, qui sont appelés dans l'ordre alphabétique par le Secrétaire-Magistral.

Sont également admis à la participation de la sainte cène, les initiés, sur la présentation de leur vénérable Doyen.

Le casque de bienfaisance circule, et le produit en est déposé dans la caisse du Grand-Hospitalier.

L'Ordre du jour étant épuisé, M. le Coadjuteur de Lorraine fait la prière, et le Souverain Pontife, après avoir donné la bénédiction apostolique aux fidèles, lève la séance, et sort, précédé du Grand-Connétable et entouré de son cortège, dans le même ordre que lors de son entrée.

Du tout nous avons dressé le présent procès-verbal pour être inscrit au registre des actes magistraux et patriarchaux, être imprimé et envoyé à toutes les Maisons de l'Ordre.

V. D. S. A.

Le Ministre de l'Ordre Secrétaire-Magistral,

⚔ F. FELIX RENAUD-LEBON.

Vu à la Grande-Sénéchaussée, le 29 mai 1832.

Le Ministre de l'Ordre Grand-Sénéchal,

⚔ F. ⚔ ARISTIDE DU VERDUNOIS.

Enregistré à la Cour synodiale-primatiale, le 11 avril 1832.

Le Ministre de l'Ordre et du Souverain Pontife, Coadjuteur-général,

⚔ F. ⚔ ALEXANDRE DES PHILIPPINES.

Scellé en la Grande-Chancellerie, le 30 mai 1832.

Le Ministre de l'Ordre Grand-Chancelier,

⚔ F. ⚔ JEAN NICOLAS DE SARDAIGNE.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale, et les Directeurs des Bureaux de la Librairie, ont l'honneur de vous adresser ci-joint le prospectus de la vente de la Bibliothèque de la Cour de Cassation, et de vous prier de vouloir bien en faire l'acquisition, si elle vous convient.

La vente de la Bibliothèque de la Cour de Cassation, aura lieu le mardi 15 mai 1832, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la Cour de Cassation, sous la présidence de Monsieur le Procureur Général, et sous la surveillance de Monsieur le Directeur de la Librairie. Les livres seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, et les enchères commenceront à deux heures précises.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale, et les Directeurs des Bureaux de la Librairie, ont l'honneur de vous adresser ci-joint le prospectus de la vente de la Bibliothèque de la Cour de Cassation, et de vous prier de vouloir bien en faire l'acquisition, si elle vous convient.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale, et les Directeurs des Bureaux de la Librairie, ont l'honneur de vous adresser ci-joint le prospectus de la vente de la Bibliothèque de la Cour de Cassation, et de vous prier de vouloir bien en faire l'acquisition, si elle vous convient.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale, et les Directeurs des Bureaux de la Librairie, ont l'honneur de vous adresser ci-joint le prospectus de la vente de la Bibliothèque de la Cour de Cassation, et de vous prier de vouloir bien en faire l'acquisition, si elle vous convient.





